

INFORMATION EUAUX

Les prochaines
"Journées de l'OIEau"
du 4^{ème} trimestre 2013
Inscrivez-vous : www.oieau.org/cnfme

N° 608
Juillet
Août
Septembre
2013

La synthèse de l'OIEau :

DCE : Comment mettre en œuvre une gestion quantitative pour atteindre le bon état des eaux ?

RIOB :

49 Pays représentés à l'Assemblée Générale Mondiale 2013

CEDEAO :

Concertation sur les grands projets d'infrastructures en Afrique de l'Ouest

"Aquatech China 2013" :

Présentation de l'organisation française des services AEPA

Union Européenne :

- JRC : la surveillances des inondations en Europe
- PIE-Eau : le Partenariat d'Innovation Européen pour l'Eau

"Water RtoM" :

Un guide pour accélérer le transfert des résultats de la recherche

ASTEÉ :

Guides de la gestion patrimoniale des réseaux

Agences de l'Eau - ONEMA :

Appel à projets sur les micropolluants dans les milieux aquatiques

LDE :

Vers une "Eau Equitable"

CNFME - "SILLAGE" :

Formation à la gestion des plans d'épandage

"EURO-RIOB 2013"

Pour faciliter l'application de la DCE

Plovdiv - Bulgarie - 13 - 16 novembre 2013

Inscrivez-vous : www.riob.org

Librairie :

- Le Jourdain entre guerre et paix
- Après Rio+20, (re)dessiner le futur
- Evaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre dans les services AEPA



Office
International
de l'Eau

DCE : COMMENT METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION QUANTITATIVE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT DES EAUX ?

L'objectif de "Bon Etat Ecologique" prévu par la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) pour 2015, ne saurait être atteint sans prendre en considération l'état quantitatif des écoulements dans les rivières et le maintien de débits environnementaux minimaux.

Des outils sont disponibles pour déterminer les valeurs des débits environnementaux. Cependant, des difficultés existent pour déterminer les valeurs seuils, associant le maintien d'un débit à la préservation des écosystèmes aquatiques, car il n'existe pas de méthode véritablement éprouvée.

Détermination des débits minimaux

Il est possible de distinguer trois types de méthodes permettant de déterminer un débit minimal :

- les méthodes hydrologiques, basées sur l'analyse des chroniques de débits, afin de fixer des valeurs seuils en-dessous desquelles on s'éloigne notablement du fonctionnement naturel ;
- les méthodes hydrauliques relient hydrologie (valeur du débit) et grandeurs physiques (périmètre mouillé mais aussi hauteur d'eau et vitesse) ;
- les méthodes de type "microhabitat", qui ont pour but d'analyser la relation dynamique entre les variations des habitats physiques et le débit du cours d'eau.

Toutefois, la mise en œuvre de ces méthodes met en évidence plusieurs difficultés, notamment les limites dans les connaissances des incidences des variations de débits sur les milieux aquatiques (reproduction, croissance, migration).

Etat des lieux dans trois pays européens

La transposition de la DCE dans les législations nationales européennes prend des formes diverses selon les pays. Il en va de même pour le choix et la mise en place des indicateurs de débits minimaux.

En Espagne, l'évaluation des ressources hydriques en régime naturel n'est pas encore achevée. Cela ralentit le développement d'études pour caractériser et déterminer des régimes écologiques.

La situation est très contrastée entre les différentes Communautés Autonomes.

L'obstacle majeur pour imposer des régimes écologiques pourrait être des durées excessives des concessions d'ouvrages hydrauliques.

En Italie, le concept de débit écologique minimum a été introduit par la Loi de 1989 et repris dans la Loi de 2006 : "le débit doit garantir la protection des caractéristiques physiques de l'écoulement de l'eau, les paramètres physico-chimiques et le maintien des biocénoses spécifiques aux conditions naturelles locales".

Mais peu de données biologiques et d'études d'incidences sur les écosystèmes aquatiques sont disponibles bien qu'elles soient requises par la DCE.

Cependant, le développement des méthodes "microhabitats" comme IFIM-PHABSIM (Instream Flow Incremental Methodology - Physical Habitat Simulation) est à souligner, tout comme un programme expérimental de surveillance des débits minimaux sur le Bassin Versant du Pô (PoRBA) repris par la Région Emilie-Romagne.



Au Royaume-Uni, la DCE a été transposée en 2003. C'est la procédure CAMS (Catchment Abstraction Management Strategies) qui doit permettre de prendre en compte l'objectif de "Bon Etat Ecologique", et la gestion quantitative, en évaluant l'état de la ressource, en identifiant les tronçons menacés et en les préservant d'éventuelles détériorations.

Cette procédure se focalisait initialement sur l'évaluation des pressions humaines. Avec l'impératif européen de prise en compte des paramètres biologiques, hydrologiques et morphologiques, la méthodologie CAMS a évolué afin de mieux tenir compte des besoins des écosystèmes aquatiques.

Au final...

Les enjeux dans le choix des indicateurs de débits pour aboutir à des instruments de gestion plus fiables et plus souples sont importants et ils nécessitent de conduire des démarches s'appuyant sur un maximum d'informations disponibles.

Mais la question du "Bon Etat Ecologique", appliquée à la gestion quantitative, est à reconsidérer en dehors des seules observations des méthodes hydrobiologiques et de détermination scientifique des seuils de débits minimaux.

La dimension économique joue un rôle déterminant dans l'application des mesures visant à rétablir un équilibre quantitatif entre usages anthropiques et besoins des écosystèmes aquatiques : analyses coûts/bénéfices, enjeux économiques locaux, indemnisation de producteurs hydroélectriques, durée et renouvellement des titres de concessions...

De même, disposer d'organismes de concertation acceptés localement pour coordonner les usages de l'eau est un enjeu crucial de la gestion quantitative.

Ces extraits proviennent d'une synthèse de Julien JEANNE, étudiant d'AgroParisTech Montpellier : "Application de la DCE à la gestion quantitative des ressources en eau".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eadoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

www.oieau.org/documentation

9^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB FORTALEZA (BRÉSIL) DU 13 AU 16 AOÛT 2013

Déclaration de Fortaleza : "Mieux gérer l'eau par bassin pour affronter les grands défis mondiaux"



© OIEau - C. Runel

Du 13 au 16 août 2013, à Fortaleza (Brésil), les 319 Délégués venus de 49 pays représentants des Administrations Gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, des Organismes de Bassin, ainsi que des Institutions de coopération, des Centres de recherche et du secteur associatif, ont participé à la 9^{ème} Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). Les conclusions des cinq tables rondes organisées rappellent qu'une meilleure gouvernance des ressources en eau est plus que jamais une priorité, alors que cette ressource est déjà un facteur limitant du développement durable dans bon nombre de pays du Monde et que l'impact des changements globaux (démographie, demande alimentaire) et climatiques ne fera qu'empirer la situation. Alors qu'il est acquis que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pour la plupart - notamment le secteur de l'eau - ne seront pas atteints, les Membres du RIOB considèrent comme fondamental d'inclure la gestion des ressources en eau dans les toutes premières priorités des Objectifs de Développement Durable post 2015 des Nations Unies.

L'organisation de cette gestion à l'échelle des bassins, nationaux et transfrontaliers, est une solution efficace qui a largement fait ses preuves quand elle a été soutenue par une forte volonté politique.

Elle permet d'envisager avec réalisme et efficacité les mesures nécessaires pour l'adaptation de la gestion de l'eau aux effets des changements globaux et climatiques, au-delà des discours académiques, grâce à la mise en place d'un cadre légal et financier adapté.

Ces actions exigent une volonté et un engagement politique sans relâche sur une longue durée.

Le **RIOB** est prêt à apporter son expertise aux Agences et Comités des Nations Unies chargés de définir les Objectifs de Développement Durable post 2015.

Le **RIOB** entend se mobiliser pour les prochains grands événements mondiaux sur l'eau, notamment pour la préparation du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui doit se tenir en avril 2015 en Corée, pour les Conférences Climat des Nations Unies et pour le premier Forum International sur l'Environnement et les Organismes de Bassins, coorganisé par le PNUE en novembre 2014 à Bangkok.



© OIEau - C. Runel

2010 - 2013 : une reconnaissance mondiale pour le RIOB



L'Assemblée Générale du RIOB a été l'occasion de dresser un bilan des activités du Réseau pendant les 3 dernières années, sous la présidence de l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal) depuis 2010.

M. Kabiné Komara, Haut-Commissaire de l'OMVS, a présidé les sessions statutaires et les sessions techniques.

Il a passé le relais à M. Lupericio Ziroldo Antonio, Président du Réseau Brésilien des Organismes

de Bassin (REBOB) et Secrétaire Technique Permanent du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB), qui sera le nouveau Président Mondial du RIOB jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra courant 2016 au Mexique.

L'AG s'est félicitée des succès obtenus par le RIOB, en particulier dans le cadre de son Programme d'Actions Pluriannuel.

L'Assemblée s'est réjouie du succès indéniable de "La Lettre du RIOB" (27.000 destinataires), de "La Lettre Electronique du Réseau" (28.000 abonnés) et du site Internet **www.riob.org**, qui a accueilli 1.150.000 visiteurs sur les 12 derniers mois.

L'Assemblée a souligné le grand intérêt de la collection des "Manuels de la Gestion de Bassin", déjà traduite en de nombreuses langues. Deux nouveaux ouvrages sont prévus en 2014 et 2015, l'un sur l'adaptation aux effets du changement climatique et l'autre sur la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques dans les bassins.

L'Assemblée a rappelé le succès du **"Pacte Mondial pour une meilleure gestion de bassin"**, présenté lors du Forum de Marseille et d'ores et déjà signé à ce jour par 128 Organisations concernées du Monde entier.

L'Assemblée a souhaité que de nouvelles initiatives soient prises en matière de formation des cadres et techniciens des Organismes de Bassin. A cet effet, **"l'Académie du RIOB"**, lancée en 2010 pour organiser des formations à destination des cadres des Organismes de Bassin ou de leurs partenaires, sera renforcée.

L'Assemblée a enfin souhaité que le RIOB poursuive les réflexions engagées depuis les Forums Mondiaux de l'Eau de La Haye, de Kyoto, de Mexico, d'Istanbul et de Marseille pour proposer sa "vision" sur l'évolution de la gestion de l'eau dans les prochaines années, et ses propositions pour passer à l'action concrète sur le terrain dans la perspective du VII^{ème} Forum de Daegu en Corée du Sud en avril 2015.

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org



"WIN" : POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE L'EAU



Le Réseau Intégrité Eau (WIN), formé en 2006, est une coalition d'organisations visant à prévenir et réduire la corruption dans le secteur de l'eau.

Son secrétariat est assuré par "Transparency International".

"WIN" a organisé début juin à Delft (Pays-Bas) le premier Forum sur l'intégrité de l'eau, qui a réuni de nombreux intervenants majeurs venus de tous les Continents.

Pendant trois jours, les participants ont échangé sur les approches, études de cas et nouvelles idées pour améliorer l'intégrité dans le secteur de l'eau, programmer les prochaines étapes et élaborer des plans d'actions. Le résultat final de ses réflexions prendra la forme d'une publication qui alimentera le processus de préparation du Forum Mondial de l'Eau de 2015.

WIN Water Integrity Network
Fighting corruption in water worldwide

WATER INTEGRITY NETWORK

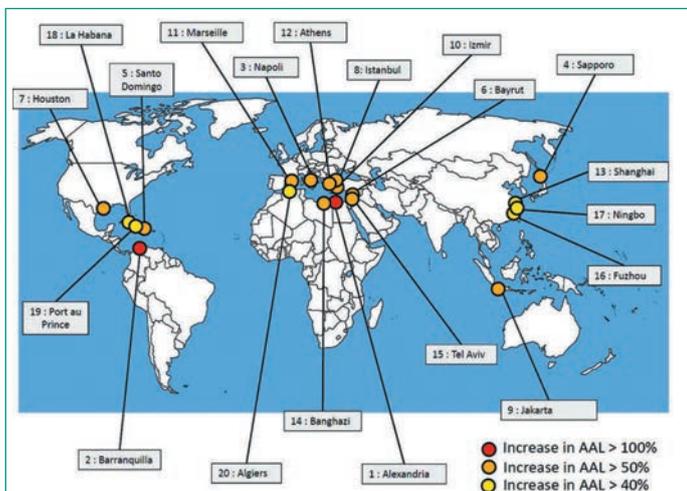
c/o Transparency International

Alt Moabit 96, 10559 BERLIN (Allemagne)

Tél. : +49 30 3438 20413 - Fax : +49 30 3470 3912

www.waterintegritynetwork.net

INONDATIONS DANS LES VILLES CÔTIÈRES : PLUS DE 52 MILLIARDS DE DOLLARS DE DÉGÂTS EN 2050 ?



Répartition des 20 villes pour lesquelles les pertes moyennes annuelles (AAL) progressent le plus entre 2005 et 2050, dans l'hypothèse d'une élévation "raisonnable" du niveau de la mer, avec des mesures préventives maintenues au stade actuel

Une étude prospective financée par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) et publiée dans la revue "Nature Climate Change", prévoit des dégâts liés aux inondations dans les villes côtières pour un montant de 50 milliards de dollars à l'horizon 2050, si rien n'est entrepris pour y faire face.

Pour obtenir ce chiffre, les auteurs ont utilisé les chiffres issus d'une base de données dédiée à la protection des zones urbaines et ont fait différentes hypothèses sur les mesures d'adaptation aux inondations.

Ils ont pris en compte la croissance démographique dans les 136 plus grandes villes littorales, et l'augmentation de la valeur des biens et infrastructures présents.

Les pertes moyennes dues aux inondations mondiales en 2005 sont estimées à environ 6 milliards de dollars par an : Canton (Chine), Miami, New York et La Nouvelle-Orléans (USA) ont été les Villes les plus touchées.

Les pertes passeraient à 52 MdUS\$ en 2050 avec la projection du seul changement socio-économique, et Canton, suivi de Bombay et Calcutta (Inde) seraient les plus menacées. A signaler une surreprésentation des villes du pourtour méditerranéen dans les villes dont le risque augmentera le plus au cours des 40 prochaines années.

Dans le cas d'une prise en compte du changement climatique et du risque d'affaissement des terres (lié au pompage des nappes, au poids des constructions...), les pertes sont estimées à au moins 1000 milliards US\$ par an.

Une conclusion importante de cette étude est que, parce que les défenses contre les inondations ont été conçues pour des conditions qui ne sont plus d'actualité, même une hausse modérée du niveau des mers pourrait entraîner une augmentation vertigineuse des pertes économiques.

L'absence de mesures préventives n'est pas une option. Par conséquent, les villes côtières devront améliorer leur gestion des inondations, par de meilleures mesures d'adaptation, à un coût estimé à environ 50 milliards de dollars par an pour les 136 villes de l'étude.

nature publishing group 

NATURE PUBLISHING GROUP

4-6 Crinan Street - Kings Cross

LONDRES, N1 9XW (Royaume-Uni)

www.nature.com

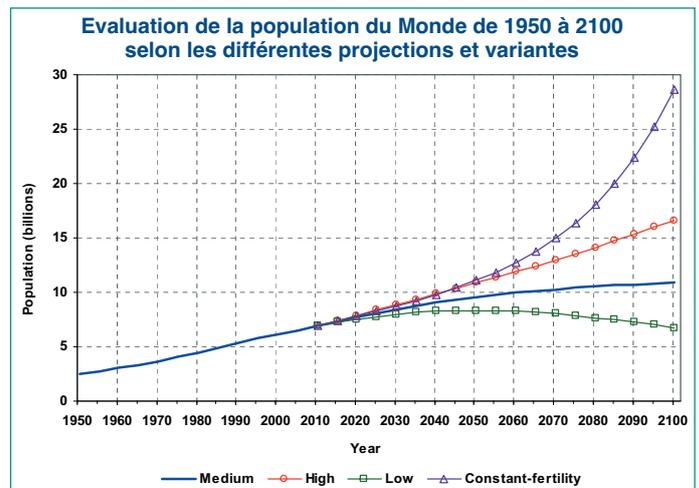
UNE POPULATION MONDIALE ESTIMÉE À 9,6 MILLIARDS EN 2050 ET 11 MILLIARDS EN 2100

L'ONU vient de publier de nouvelles perspectives d'évolution de la population mondiale. Selon ce document, la population mondiale actuelle de 7,2 milliards devrait augmenter de près d'un milliard de personnes au cours des douze prochaines années, pour atteindre 8,1 milliards en 2025 et 9,6 milliards en 2050. Elle pourrait atteindre 11 milliards d'habitants à la fin du siècle.

Les régions en développement enregistreront la plus grande augmentation de population en passant de 5,9 milliards en 2013 à 8,2 milliards en 2050. Sur la même période, la population des régions développées restera, quant à elle, inchangée à environ 1,3 milliard de personnes.

Selon ce rapport, la croissance devrait être la plus rapide dans les 49 pays les moins développés, où la population pourrait doubler, passant d'environ de 900 millions d'habitants en 2013 à 1,8 milliard en 2050.

Les nouvelles projections apportent également des éclairages intéressants au niveau des pays : ainsi, l'Inde devrait dépasser la Chine autour de 2028, date à laquelle les deux Pays auront des populations de l'ordre de 1,45 milliard d'habitants.



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
1st Avenue - NEW YORK, Ny 10017 (USA)
www.un.org



LA GIRE APPLIQUÉE AUX BASSINS TRANSFRONTALIERS D'AFRIQUE DE L'OUEST

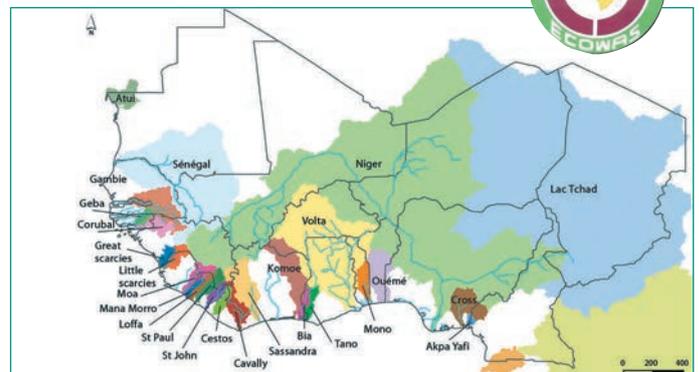
L'Afrique de l'Ouest se caractérise par de très grands systèmes hydrologiques qui prennent leurs origines dans les régions tropicales humides et coulent en apportant des volumes d'eau considérables dans des régions arides ou semi-arides. Les ressources en eau transfrontalières y représentent 80 % des eaux de surface.

Il en résulte une interdépendance sous-régionale très forte, source de conflits potentiels entre Etats riverains. Bien que les Organismes de Bassins Transfrontaliers fournissent un cadre pour la gestion des ressources en eau au-delà des frontières nationales, les grands projets d'infrastructures hydrauliques impliquent souvent plusieurs pays et peuvent être sources de conflits. Ces projets doivent également être conçus en tenant compte des facteurs qui, à moyen et long terme, vont impacter fortement les ressources en eau et leurs usages : changements et variabilités climatiques, démographie et dynamiques de population, augmentations de prix des produits agricoles, développement énergétique...

A travers son Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lancé un projet dénommé **"Concertation sur les grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'eau dans l'espace CEDEAO"** en étroite collaboration avec les départements de la CEDEAO chargés de l'énergie, de l'agriculture et de l'environnement pour soutenir la GIRE dans les Bassins Transfrontaliers et promouvoir l'intégration régionale dans le secteur de l'Eau.

L'OIEau est intervenu en 2010 pour faciliter l'identification des principaux ouvrages existants et en projet et la formulation de recommandations sur les mécanismes de concertation.

Le projet se poursuit avec la publication de documents : études de cas, bilans techniques et économiques ...



L'une des nouvelles publications concerne les bonnes pratiques de coordination des activités des Organismes de Bassin.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) transfrontalière, par une gouvernance appropriée et des investissements planifiés à l'échelle du bassin, est en effet la clef d'une utilisation durable et d'une préservation des ressources naturelles. Par le partage équilibré des ressources et des bénéfices induits, elle facilite la prévention des conflits entre les usages et entre les Etats et par delà elle contribue au développement durable dans les périmètres considérés.

L'ouvrage décrit l'organisation, les fonctions et le rôle de chaque structure au sein des instances transnationales de négociation.

CEDEAO

101, yakubu Gowon Crescent, Asokoro District
P.M.B. 401 ABUJA (Nigeria)
Tél.: (234) (9) 31 47 647-9 - Fax : (234) (9) 31 43 005
www.dialoguebarrages.net

INONDATIONS EN EUROPE : ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION ET LA SURVEILLANCE



En juin dernier, les Pays d'Europe Centrale ont dû faire face à de graves inondations de l'Elbe et du Danube et de leurs affluents, qui ont entraîné des dommages très importants, estimés par les experts à 11 milliards d'Euros.

Le JRC (Laboratoire Commun de Recherche de l'Union Européenne) coordonne les activités opérationnelles du Service de Cartographie des Urgences (Emergency Management Service - EMS).

Ce service fournit à tous les acteurs impliqués dans la gestion des catastrophes naturelles et de situations d'urgence des informations géo-spatiales à jour issues de la télédétection par satellite.

Le Système Européen d'Alerte contre les Inondations (EFAS) a ainsi été alimenté par des informations scientifiques plusieurs jours à l'avance, ce qui a permis d'informer les Autorités nationales compétentes et le Centre de Réaction d'Urgence de la Commission Européenne (Emergency Response Centre - ERC), afin de coordonner les actions des services chargés de la protection civile sur le terrain.

LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE S'ENTENDENT POUR UNE "DIPLOMATIE DE L'EAU"

La contribution de l'eau à la sécurité et à la paix était à l'ordre du jour du Conseil des Affaires Etrangères de l'UE qui s'est tenue à Bruxelles le 22 juillet.

Les Ministres ont reconnu que les conflits liés à l'eau pourraient compromettre la stabilité dans de nombreuses régions du Monde, avec un risque d'aggravation, dans un contexte de changement climatique et d'évolution démographique.

Ils ont souligné que l'eau et son assainissement devraient être pris en compte dans la définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour l'après 2015.

Ils ont également appelé à une plus grande implication des femmes, de la société civile et des Communautés locales, qui devraient avoir davantage leur mot à dire dans la diplomatie de l'eau.

Les Ministres ont souhaité une coopération accrue au niveau international pour le développement des échanges de savoir-faire, et ont rappelé l'importance de la coopération, notamment dans le cadre des bassins transfrontaliers.

Ils ont accueilli favorablement le résultat de l'Initiative de Cartographie sur la Sécurité de l'Eau (Water Security Mapping Initiative), qui donne un aperçu de l'engagement des Etats-Membres dans les bassins transfrontaliers.

PARTENARIAT D'INNOVATION EUROPÉEN POUR L'EAU : NEUF GROUPES D'ACTION SÉLECTIONNÉS

Le Partenariat d'Innovation Européen dans le domaine de l'Eau (PIE-Eau) a reçu 64 propositions lors de l'appel d'offres lancé en décembre 2012.

Neuf viennent d'être sélectionnées :

- Tarification intelligente et plans de protection contre la sécheresse dans les Pays Méditerranéens ;
- RE-Desalination : Dessalement par Energies Renouvelables ;
- W4EF: Cadre pour l'évaluation et le rapportage des impacts sur l'eau de la production d'énergie ;
- Bioréacteur anaérobie à membrane pour la récupération de l'énergie et des ressources ;
- City Blueprints : Améliorer les capacités d'intervention des villes et régions ;
- WaterCoRe: Gouvernance régionale de la pénurie d'eau et de la sécheresse ;
- Réutilisation et recyclage des eaux industrielles ;
- ESE - Services Ecosystémiques en Europe ;

- FinnoWater : Instruments et mécanismes financiers innovants pour soutenir les secteurs publics et privés en matière d'innovation pour l'eau.

Une première Conférence PIE-Eau aura lieu le 21 novembre 2013 à Bruxelles. Elle réunira toutes les parties prenantes, permettant ainsi de faire le point sur les actions, de les coordonner, et d'accroître encore le potentiel et les opportunités pour l'émergence d'innovations pour l'eau.



COMMISSION EUROPÉENNE - DG Environnement
Rue de la Loi 200 - B - 1049 BRUXELLES - Belgique
Tél. : + 32 (0)2 299 11 11
<http://water.europa.eu>

SIAAP : UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR FRANCILIEN ET LA PROMOTION DU DROIT À L'EAU



En 2012, les investissements réalisés par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) ont contribué au "Bon Etat Ecologique" des milieux aquatiques (la Seine et la Marne ont retrouvé un équilibre écologique inédit) et à l'amélioration de l'environnement des franciliens.

Les chantiers de modernisation ont avancé, la refonte de Seine Aval a été lancée avec le prétraitement.

Le SIAAP a aussi voulu montrer que les valeurs de service public étaient aussi celles des hommes et des femmes qui le composent, en sensibilisant aux enjeux de sécurité et de santé au travail (organisation d'une deuxième conférence sur le thème "Améliorer la sécurité, un changement de culture", institution d'une journée annuelle consacrée à la sécu-

rité, mise en place du groupe de travail "risque gaz" dans les réseaux) et en continuant un dialogue social fort.

Le SIAAP a aussi apporté sa contribution au débat sur l'avenir de la Métropole francilienne en rappelant que les enjeux de l'eau et de l'assainissement sont environnementaux, économiques, sociaux, mais aussi institutionnels et politiques en faisant la promotion de ses idées pour un Grand Paris de l'eau durable.

Le SIAAP a également été au cœur des débats qui animent les acteurs de l'eau et de l'assainissement. Au niveau international comme au niveau national et local, le SIAAP a pu rappeler son attachement à la promotion du droit à l'eau et à l'assainissement (notamment à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau) et sa vigilance concernant les enjeux futurs du financement des services d'eau.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT



SIAAP

DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

2 rue Jules César 75589 PARIS Cedex 12
Tél. : 01 44 75 44 18 - Fax : 01 44 75 44 14
www.siaap.fr

ASTEE : DEUX GUIDES SUR LA GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

L'ASTEE, en partenariat avec l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) et l'ONEMA, vient de publier deux documents sur la Gestion Patrimoniale des Réseaux d'Eau Potable.



Le premier traite des Politiques d'investissement et gestion des immobilisations. L'objet de ce guide de bonnes pratiques est d'alimenter les réflexions et de constituer la boîte à outils nécessaire à une gestion durable. Il aborde successivement les différents angles de la gestion des immobilisations :

- **L'angle technique** : il permet de définir les besoins à moyen et long terme et les travaux à réaliser dans un programme annuel ou pluriannuel ;
- **L'angle budgétaire et comptable** : il reprend les règles d'écriture permettant de traduire l'activité du service et la prise en compte du vieillissement des actifs ;
- **L'angle financier** : il identifie les marges de manœuvres existantes et les limites de la pratique actuelle ; il définit les moyens financiers à mobiliser pour soutenir la politique de renouvellement ;
- **L'angle stratégique et économique** : cet angle se veut intégrateur des autres approches avec une vision allant au-delà du renouvellement traditionnel "à l'identique", plus en lien avec les enjeux actuels et futurs des services et l'espace urbain.

La dernière partie fait le lien avec les approches internationales et la notion de recouvrement intégral des coûts.



Le second est consacré à l'Elaboration du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau. Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 impose aux Collectivités de respecter pour leur réseau un rendement minimal et d'élaborer un descriptif détaillé de leurs ouvrages de transport et de distribution d'eau.

Le guide a pour objectif d'aider les Collectivités en charge des services d'eau potable à réaliser le descriptif

détaillé des réseaux exigé par ce Décret. Il propose également aux Collectivités qui le souhaitent d'aller plus loin dans leur gestion patrimoniale, dans une logique d'amélioration de leur performance.

Ce document définit une démarche pragmatique, progressive, permettant à l'ensemble des services d'eau, indépendamment de leur taille ou de leur mode de gestion, de prévoir la programmation des travaux nécessaires pour assurer à moyen et long terme la qualité et la performance du patrimoine du service.

Ces deux documents ont bénéficié de l'expertise scientifique, technique et financière de nombreux acteurs de l'eau, dont l'Office International de l'Eau, qui ont participé aux différents groupes de travail.



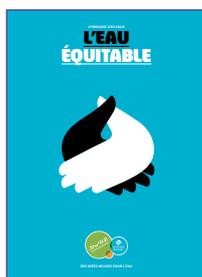
ASTEE

51 rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 41 20 17 60
www.astee.org

LYONNAISE DES EAUX : L'EAU POUR TOUS, QUELLES NOUVELLES TARIFICATIONS ?

La Loi "Brottes" du 15 avril 2013 permet une expérimentation pour une période de cinq années "en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau". Cette expérimentation est engagée par les Collectivités territoriales organisatrices des services d'eau et d'assainissement. La tarification relève de la responsabilité de ces Collectivités et doit répondre à différents objectifs (environnemental, social par exemple), tout en préservant l'équilibre économique global du service sur la durée. De nombreuses questions se posent : les systèmes d'aide tels qu'ils existent aujourd'hui sont-ils suffisants ? Quelles sont les attentes des habitants sur le sujet ? La tarification progressive est-elle sociale ?

Lyonnaise des eaux vient de publier deux documents susceptibles d'éclairer les réflexions.



La brochure sur "L'Eau Equitable" présente les engagements de Lyonnaise des Eaux dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité, notamment sur l'ingénierie tarifaire, et détaille une dizaine d'initiatives de Collectivités Locales qui ont joué un rôle de précurseur (Libourne, Orléans, Lille, Dunkerque ...).



Les Cahiers de l'Eau N°4 retrace les discussions du 3^{ème} Forum "Idées Nouvelles sur l'Eau" qui a rassemblé des personnalités telles que Henri Smets, de l'Académie de l'Eau, André Flajolet, ancien Président du Comité National de l'Eau, Daniel Marcovitch, Vice-Président de l'Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Île-de-France, Emmanuel Poilâne, Directeur de France-Libertés, des Membres d'associations de consommateurs et d'usagers telles que UFC - Que choisir ou la Confédération nationale du Logement ainsi que des représentants des services de l'eau de pays européens.



LYONNAISE DES EAUX
Tour CB 21 - 16 place de l'Iris
92040 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Tél : 0 58 81 40 00
www.lyonnaise-des-eaux.fr

SEDIF : PLUS DE 90 % DES CONSOMMATEURS SATISFAITS



Mis en place en 2002, et confié à TNS-SOFRES, l'Observatoire de la Qualité du Service public de l'eau est un outil commun au SEDIF et à son délégataire. Il assure une évaluation en continu durant toute l'année de la satisfaction des consommateurs, permettant au SEDIF de mieux apprécier leurs attentes, pour y répondre avec toujours plus de réactivité et d'efficacité.

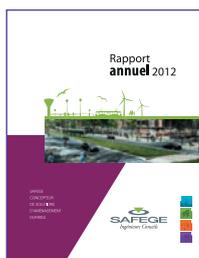
L'exercice 2012 démontre que le degré de confiance des consommateurs dans le service public de l'eau potable se situe, selon les catégories, entre 92 %

et 94 %, les résultats concernant la satisfaction étant toujours très élevés, notamment pour la qualité de l'eau. Le prix de l'eau quant à lui reste méconnu, un certain nombre de personnes interrogées n'étant pas en mesure de se prononcer sur ce sujet, mais il est jugé globalement satisfaisant par les abonnés et non abonnés.

SEDIF
14, rue Saint-Benoît - 75006 PARIS
Tél. : 01 53 45 42 42 - Fax : 01 53 45 42 79
www.sedif.com



SAFEGE : DES COMPÉTENCES AU CŒUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Il y a trois ans, SAFEGE a décidé de faire évoluer son modèle vers une vision globale du métier, en misant sur la multidisciplinarité pour apporter des réponses globales à des projets d'aménagement complexes.

Cette dynamique a été intensifiée en 2012, en veillant à promouvoir des offres innovantes sur des thématiques aussi variées que la prévision en temps réel

des réseaux d'eaux pluviales, les trames vertes et bleues, la biodiversité marine, l'énergie thermique des mers, ou le déploiement du très haut débit.

Le chiffre d'affaires en France est passé entre 2010 et 2012 de 57 à 77 millions d'euros.

A l'international, l'entreprise a enregistré des succès à Oman, en Arménie, en Turquie, mais aussi en Afrique à partir de ses implantations au Maroc et au Cameroun.



SAFEGE
Parc de l'île - 15-27 rue du port - 92022 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 46 14 71 00 - Fax : 01 47 24 77 88
[Www.safege.fr](http://www.safege.fr)

ARTOIS-PICARDIE

LE BILAN DU 9^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION 2007-2012



Le 9^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été conçu pour répondre aux obligations des Directives Européennes Eaux Résiduaires Urbaines, Eau Potable, Eaux de Baignade... et pour atteindre l'objectif de "Bon Etat" des eaux fixé par la Directive-Cadre.

Un total de 968,7 M€ de participations financières, hors dépenses courantes, a été décidé, sur la période 2007-2012, ce qui constitue le Programme d'Intervention le plus ambitieux jamais réalisé.

Tout au long du 9^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence a pris en compte les évolutions liées aux dispositions réglementaires et aux sollicitations des maîtres d'ouvrages.

Une première révision de programme a été effectuée en 2008 et avait pour objectif d'intégrer les ambitions du nouveau projet de SDAGE et son programme de mesures, et de conforter les mesures "Grenelle".

Elle s'est traduite principalement par une augmentation prévisionnelle de 40M€ pour le domaine de l'assainissement domestique.

Une seconde révision, effectuée traditionnellement à mi-parcours de tout programme d'intervention, a été actée le 16 octobre 2009. Son objectif était de maintenir à l'identique l'effort de financement des projets d'investissements prévus au programme, en ajustant leur montée en puissance dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques où l'engagement des maîtres d'ouvrage reste un enjeu majeur.

Les domaines d'intervention où les variations entre les engagements prévisionnels et les engagements réels ont été les plus marquantes sont :

- Les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées : +59,67 M€, soit +26,6 % ;
- L'eau potable : +13,8 M€, soit + 24,3 % ;
- La lutte contre la pollution agricole : + 9,9 M€, soit + 21,2 %. Cette variation positive inclut la fraction de redevance pollution diffuse reversée à l'ONEMA par Artois-Picardie sur la période 2009-2012 dans le cadre du plan Ecophyto, pour un montant total de 16,2 M€ ;
- La lutte contre la pollution des activités économiques non agricoles : -8,1 M€, soit -11,7 % ;
- Les primes pour épuration : - 11 M€, soit -7,7 % ;
- La restauration et la gestion des milieux aquatiques : -9,2 M€, soit -18,7 % ;
- La connaissance environnementale : - 6,3 M€, soit -37,2 %.

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

200 rue Marceline - B.P. 818 - 59508 DOUAI Cedex

Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

www.eau-artois-picardie.fr

APPEL À PROJETS SUR LES MICROPOLLUANTS DANS LES MILIEUX AQUATIQUES



Le Ministère chargé de l'Ecologie, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et les Agences de l'Eau, en partenariat avec le Ministère chargé de la Santé, lancent conjointement un appel à projets "Micropolluants dans les milieux aquatiques" pour inciter et aider les Collectivités à s'engager, au travers de projets porteurs d'innovation, avec leurs partenaires locaux - publics et privés - pour mieux connaître et réduire l'impact des micropolluants sur les milieux et les ressources aquatiques de leurs territoires.

Les micropolluants des milieux aquatiques sont des substances - résidus de médicaments, cosmétiques, détergents, pesticides urbains, polluants issus des matériaux, des revêtements urbains, hydrocarbures, plastifiants, contaminations métalliques, nanoparticules ... - susceptibles d'avoir une action toxique pour l'homme et/ou les organismes aquatiques, même à des concentrations infimes.

Cet appel vise à promouvoir l'émergence de solutions et de comportements innovants, qu'il s'agisse de modifications des pratiques des usagers de l'eau et des produits polluants, ou d'apports de nouvelles solutions techniques coût-efficaces.

Les projets territoriaux retenus s'étaleront sur des durées de 3 à 5 ans et pourront démarrer début 2014. Ils s'inscriront dans un réseau national animé par l'ONEMA et les Agences de l'Eau qui permettra d'assurer une visibilité nationale et une mutualisation entre les différents sites, ainsi que de valoriser les initiatives et les résultats obtenus localement.

Le calendrier :

- Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 4 novembre 2013 ;
- Mise en œuvre des projets : 2^{ème} trimestre 2014 ;
- Soutien des projets : jusqu'à 5 ans.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur:

www.onema.fr/ Appel-a-projets-Micropolluants-dans-les-milieux-aquatiques

ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



Réalisé en collaboration avec l'ADEME, ce guide de l'ASTEE est destiné à élaborer un référentiel commun de réalisation et d'interprétation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, et notamment des Bilans CarboneTM, pour les services d'eau et d'assainissement.

Le guide porte notamment sur :

- Les valeurs conventionnelles de calcul ;
 - Les recommandations de communication des résultats ;
 - Les pistes pour les plans d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Il s'agit d'une première version qui sera réactualisée au fur et à mesure de l'avancement des connaissances dans ce domaine.
- Le périmètre des émissions directes et indirectes à prendre en compte, la quantification des émissions évitées ;
 - La liste des facteurs d'émission particuliers aux métiers de l'eau et de l'assainissement ;



ASTEE

51 rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 41 20 17 60
www.astee.org

APRÈS RIO+20, (RE)DESSINER LE FUTUR



Préfacé par Brice Lalonde, ce livre est l'occasion de revenir, un an après, sur l'événement mondial qu'a été ce Sommet organisé au Brésil par les Nations Unies en juin 2012, mais aussi sur les temps forts de mobilisation qui l'ont précédé.

Si l'issue de Rio+20 n'a pas été à la hauteur de l'urgence des enjeux, elle illustre les tensions auxquelles les Etats doivent faire face, ainsi que la volonté, même ténue, de mettre en œuvre un développe-

ment durable de notre société mondialisée. Elle donne aussi une place nouvelle à la société civile élargie, impliquant Collectivités Locales, acteurs économiques, organisations académiques ...

La conscience des enjeux, l'effervescence des idées, l'engagement ont pourtant été forts et méritent que l'on s'y attarde, que l'on fasse mémoire, que l'on soit relais d'initiatives qui en ont émergé et qui participeront à la construction d'un autre avenir. Cet ouvrage se veut rassembleur et fédérateur d'énergies de l'après-Rio+20.

Il propose aussi de se tourner vers l'avenir et notamment vers les prochaines échéances de l'agenda international : la Conférence des Parties sur le Climat de 2015 (COP 21) qui se tiendra à Paris en décembre 2015 constituera une de ces étapes importantes à laquelle la société civile devra être associée.

Comité 21

COMITÉ 21

132 rue de Rivoli - 75001 PARIS
Tél. : 01 55 34 75 21
www.comite21.org



LE JOURDAIN ENTRE GUERRE ET PAIX : APPROCHES HISTORIQUES, GÉOPOLITIQUES ET JURIDIQUES



Depuis toujours les hommes cherchent à s'assurer la maîtrise de l'eau, tout particulièrement au Proche-Orient.

Le Bassin du Jourdain est au cœur d'enjeux de pouvoir techniques, juridiques, militaires ou symboliques et focalise une partie importante des réflexions stratégiques contemporaines.

Afin de pouvoir mieux appréhender des problématiques complexes se situant en permanence entre guerre

et paix, cet ouvrage mobilise plusieurs disciplines dans une perspective internationale.

A une approche historique, principalement depuis la fin du XIX^e siècle, succède une analyse géopolitique qui commence avec le tournant de la guerre des Six Jours en 1967, laquelle a figé pour l'essentiel les rapports de force régionaux.

Une analyse juridique de la question démontre enfin que le droit international ne cesse depuis près d'un siècle de trouver les moyens d'aboutir à une répartition plus équilibrée entre pays riverains.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
33607 PESSAC
Tél. : 05 57 12 46 34
www.pub.u-bordeaux3.fr



UNE FORMATION À "SILLAGE" : gestion des plans d'épandage

"SILLAGE" est une application informatique du Système d'Information sur l'Eau du Ministère de l'Ecologie. Cet outil permet la gestion et l'échange des données relatives à la traçabilité des épandages réglementés de matières sur les sols agricoles, en particulier les boues issues du traitement des eaux usées urbaines. Il est accessible sur internet et il comprend une dimension géographique.

En novembre 2013, le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) de l'OIEau lancera un nouveau stage dédié à "SILLAGE". S'adressant aux bureaux d'études, aux services techniques des Collectivités Locales et aux Organismes indépendants comme les Chambres d'Agriculture, ce stage aura un double objectif :

- être capable d'utiliser l'application "SILLAGE" à partir du portail Eau "LANCELEAU", le référentiel des applications du domaine de l'eau,
- comprendre la démarche de la gestion d'un dossier d'épandage dans l'application.

La première session de ce stage aura lieu du 5 au 7 novembre 2013 à Limoges.



LES PROCHAINES

"JOURNÉES DE L'OIEau" 2013



Les "Journées de l'OIEau" sont l'occasion de bénéficier de nombreux retours d'expériences de terrain et d'échanger autour de différentes problématiques.

Les prochaines "Journées" du 4^{ème} trimestre 2013 :

► LE 24 OCTOBRE 2013 À PARIS :

Effluents d'activités de soins : gestion, raccordement et traitement.

Les établissements de soins, dont la taille correspond à des petites ou moyennes agglomérations, utilisent pour leurs activités et leur hygiène de grands volumes d'eau qui se trouvent ensuite rejetés, chargés de micro-organismes et de produits chimiques pouvant engendrer des risques aussi bien biologiques, que chimiques, ou même radioactifs.

Une bonne gestion de ces effluents au sein des établissements de santé est donc indispensable pour tenter de diminuer la quantité de produits à risques rejetés dans les stations d'épuration urbaines, qui ne sont pas toujours en mesure de les traiter complètement.

Bien que les hôpitaux ne soient pas les principaux responsables de la teneur en micropolluants dans les stations d'épuration urbaines, la question de la gestion de leurs effluents liquides est incontournable.

Cette Journée sera l'occasion de faire le point sur le cadre réglementaire et de présenter des retours d'expériences.

► 21 NOVEMBRE 2013 À PARIS :

Technologies compactes d'épuration des eaux usées urbaines.

Les vingt dernières années ont été marquées par l'élaboration et la transposition de Directives Européennes sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU), puis sur le "Bon Etat" écologique des eaux, exigeant une amélioration constante des rejets d'eaux traitées par les stations d'épuration. L'épuration doit aujourd'hui faire face à de nouveaux enjeux :

- les enjeux environnementaux dans des zones très urbanisées
- la compacité des stations d'épuration
- l'élimination des micropolluants.

Cette Journée a pour objectifs de faire connaître les techniques compactes d'épuration, d'identifier les critères de choix et les points clés à maîtriser en conception et en exploitation, enfin de bénéficier des derniers retours d'expériences.

Retrouvez le détail des "Journées de l'OIEau" sur : www.oieau.fr/cnfme

Inscription : a.giry@oieau.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME

**22 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01
stages@oieau.fr - www.oieau.org**

Consultez "Information Eaux" sur Internet : www.oieau.org/information-eaux

NOS PARTENAIRES

 **Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie**
(Direction de l'Eau et de la Biodiversité)

 **Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

 **Le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social**
(Direction Générale de la Santé)

 **Le Ministère des Affaires Étrangères**
(Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)

 **L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**

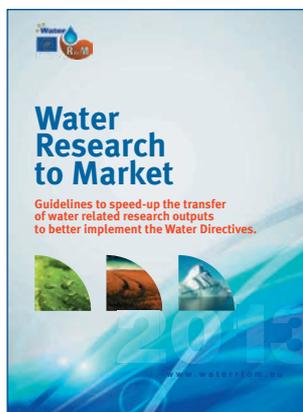
 **Les 6 Agences de l'Eau**

 **Le Réseau International des Organismes de Bassin**

 **Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau**



"WATER RTOM" : UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR ACCÉLÉRER LE TRANSFERT DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE VERS LES MARCHÉS



Ce guide élaboré dans le cadre du projet européen "Water Research to Market", dont l'OIEau est l'animateur, financé dans le cadre du programme LIFE+, propose des bonnes pratiques en vue d'accélérer le transfert des résultats de la recherche dans le domaine de l'eau vers les utilisateurs finaux et leurs intermédiaires (PME, développeurs, ...).

Le document présente :

- une boîte à outils pour faciliter la dissémination et la promotion des résultats de la recherche vers le marché. Ces outils ont été développés et testés dans le cadre du projet "Water RtoM" ;
- 10 bonnes pratiques de transfert des connaissances ;
- Quelques recommandations issues de l'expérience acquise dans le cadre du projet.

Le guide s'adresse aux praticiens dans le domaine de l'eau (organisations de bassin, administrations de l'eau, services municipaux des eaux, fournisseurs de technologies) et aux chercheurs, aux financeurs de la recherche, aux institutions de transfert technologiques qui sont impliqués dans le processus de gestion de l'eau.

www.waterrtom.eu/waterrtom-guidelines

"AQUATECH CHINA 2013" : présentation de l'expertise française



Lors du Salon "Aquatech China", qui a eu lieu à Shanghai du 5 au 7 juin dernier, une Délégation française a été invitée à présenter l'expérience française en matière de gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement.

M. Jean-François Donzier, Directeur Général de l'OIEau, a présenté l'organisation de la gestion de l'eau en France, notamment le rôle des Municipalités et de leurs délégués éventuels pour l'eau potable et l'assainissement.

M. Daniel Marcovitch, Vice-Président du SIAAP, a présenté le rôle et l'organisation du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne et M. Jean-Pierre Tabuchi, les techniques innovantes d'assainissement qui sont mises en œuvre à l'échelle de l'Agglomération de Paris.

Cette présentation, à laquelle ont assisté plus de 250 participants chinois, se situait dans le cadre de la coopération franco-chinoise sur la gestion du Bassin de la Rivière Hai, initiée en 2011, qui implique, outre le SIAAP et l'OIEau, également l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Institution des Grands Lacs de Seine.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNIDE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
cnide@oieau.fr - www.oieau.org

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DG

21, Rue de Madrid - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
dg@oieau.fr - www.oieau.org

Trimestriel - 4 numéros/an

Directrice de la Publication : Christiane RUNEL
Rédacteur : Didier DELAGE
Maquette : Frédéric RANSONNETTE



Office International de l'Eau

Centre National d'Information
et de Documentation sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : cnide@oieau.fr

Numéro Paritaire : AD 234
ISSN : 0012-9003 - 59^{ème} année



Les Cahiers Techniques

Des guides techniques, pratiques et pédagogiques à l'usage des professionnels de l'eau et de l'assainissement

- | | |
|---|---|
| 1 Les pompes centrifuges | 10 La chloration des eaux |
| 2 Recherche de fuites (EP) | 11 La télégestion des réseaux |
| 3 Réactifs de traitement d'eau potable | 12 La pose des canalisations (EP) |
| 4 Instruments de mesure | 14 L'eau d'alimentation des générateurs de vapeur |
| 5 Le comptage | 15 Les pompes, démarrage, arrêt, variation de vitesse |
| 6 La robinetterie (EP) | 16 Le dioxyde de chlore |
| 7 Réseaux d'assainissement | 17 La surpression |
| 8 Nitrification, dénitrification, déphosphatation | 18 Le pompage des eaux usées |
| 9 L'ozonation des eaux | 19 L'alimentation en eau potable |
| | HS Qu'est-ce que l'épuration ? |

Renseignements - Commandes :
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
Mail : eaudoc@oieau.fr - Web : www.oieau.org